

Retrait du projet ministériel sur l'évaluation des personnels enseignants

Le projet de réforme de l'évaluation des personnels est inséparable de l'ensemble des « réformes » cohérentes imposées depuis la loi de refondation de 2013 : rythmes scolaires, collège, statut des personnels de l'Éducation nationale.

La nouvelle méthode d'évaluation voulue par le Ministère, directement inspirée du management néolibéral mis en œuvre au sein des entreprises privées, a pour objectif de se doter de moyens de pressions efficaces pour modifier les pratiques des collègues en corsetant leur liberté pédagogique, pour tenter d'imposer l'acceptation et la mise en œuvre des réformes, et étouffer toute forme de contestation :

- Suppression de la notation chiffrée au profit d'une grille de 11 compétences issues du référentiel des « compétences professionnelles » de 2013, dont au moins 4 ne relèvent ni de l'administratif, ni du pédagogique, mais du comportemental ou du « savoir-être », comme « *agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques* », « contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/établissement », « *s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel* », « *coopérer au sein d'une équipe* ».
- Il serait « *fortement recommandé* » de préparer son rendez-vous de carrière, probablement à l'aide d'un document d'auto-évaluation, en indiquant son degré d'engagement dans l'établissement, en référence aux compétences.
- Chaque enseignantE serait soumisE « *à une accompagnement continu dans son parcours professionnel* », consécutivement à une « *demande des personnels ou de l'institution* ». S'il est présenté comme de l'évaluation « formative », il s'agit évidemment d'un puissant instrument pour normaliser les pratiques.
- Affaiblissement de la séparation entre l'aspect pédagogique et administratif en associant les deux aspects dans la liste des compétences à valider par l'autorité administrative.
- Accroissement dans le second degré du rôle du chef d'établissement : outre les entretiens durant les rendez-vous de carrière, ils auront la main sur l'accompagnement et pourront imposer un « *dialogue régulier* » avec les personnels enseignants.
- Remise en cause de la liberté pédagogique. Outre le contrôle accru, avec l'intervention du chef d'établissement dans le domaine pédagogique, l'accompagnement collectif pourra conduire à imposer « *la construction et la formalisation d'une stratégie d'enseignement au sein de l'école ou de l'établissement* ». L'accompagnement pourrait ainsi porter sur « *la conception et la mise en œuvre de projets ou de dispositifs pédagogiques, sur l'évolution des pratiques pédagogiques et sur l'explication des orientations nationales et académiques en matière d'éducation* ».

Ce projet étend à toute l'Education Nationale l'entretien professionnel déjà imposé dans la Fonction Publique et contesté par les personnels.

Il impliquerait une différenciation salariale fortement accrue sur la carrière, selon des critères subjectifs : Seuls 30% des enseignant-e-s bénéficieraient d'accélération de carrière lors des rendez-vous, tandis que les 70% autres resteraient sur le carreau. On ne peut que constater l'absence de garanties réelles sur les conditions d'accès de tous à la hors-classe. La classe exceptionnelle, dont l'accès dépendrait de l'exercice de fonctions particulières, est la transposition du GRAF, qui serait réservé au mieux à 10% des enseignantEs.

Ce projet est inacceptable, il reprend les principaux axes du décret Chatel de 2012. C'est pourquoi le SNES revendique le retrait complet du projet ministériel de réforme de l'évaluation, décide de mettre fin aux concertations à ce sujet. Il votera contre le projet de décret comme il votera contre les projets d'arrêtés.

Le SNES prend contact avec les autres organisations syndicales opposées à la réforme de l'évaluation pour leur proposer une déclaration commune contre ce projet, pour appeler les collègues à se réunir et à en débattre en heure mensuelle d'information syndicale ou/et en assemblées générales, à exprimer leur position dans des motions, afin de préparer les conditions d'une mobilisation massive contre ce projet.

Ne pouvant se satisfaire du statu quo, le SNES revendique en outre :

- le remplacement de l'évaluation par la coopération et l'entraide pour faire face collectivement aux difficultés de notre travail, dans le respect le plus strict de la liberté pédagogique.
- une hausse importante des salaires pour toutes et tous, commençant par le rattrapage des sommes perdues par le blocage du point d'indices depuis des années.
- le même déroulement de carrière pour touTEs, aligné sur le plus favorable.